

Date de dépôt : 30 avril 2019

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition déposée par les habitants, commerçants et usagers du quartier de la Coulouvrenière

Rapport de M. Alexis Barbey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité la pétition P 2060 lors de sa séance du 1^{er} avril 2019, sous la présidence de M. Jean-Marie Voumard. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, qu'il convient de remercier ici pour l'excellence de son travail.

Résumé pour lecteur pressé

La pétition s'inquiète de l'intensité du deal dans la rue de la Coulouvrenière et des désagréments qu'elle cause aux riverains. Elle formule également différentes propositions pour améliorer la situation.

La commission a estimé que cette question nécessitait une réponse urgente. En conséquence, elle a voté le renvoi auprès du Conseil d'Etat à une très forte majorité (14 oui, 1 abstention).

Séance du 1^{er} avril 2019 : audition de M. Nicolas Piguet, pétitionnaire

M. Piguet prend la parole et déclare avoir vu au cours des années une dégradation lente et régulière de la situation de son quartier, et l'apparition de dealers. Il mentionne que ces derniers étaient jadis discrets et se montaient à un ou deux. Il ajoute qu'à présent ils sont près de 60 sur 200 mètres et nourrissent un sentiment d'impunité totale. Ils font preuve d'une absence complète d'égards envers les habitants. Il signale que la police verbalise plus les véhicules que les dealers et il remarque ne pas avoir grand-chose de plus à

ajouter. Il craint, cela étant, qu'à force de laisser cette situation perdurer, il ne soit plus possible de la juguler, comme dans les banlieues de Lyon ou d'Annemasse. Il rappelle alors que les dégâts sur le Grand Théâtre ont été très médiatisés, car il s'agissait d'un symbole, alors que rien n'est fait pour le quartier de la Jonction. Il déclare que les gens ne comprennent pas que le deal soit autorisé alors que les amendes sont fortes et multiples pour de nombreuses choses. Il signale encore que les clients semblent être majoritairement des Français, et il remarque que la situation à la Jonction n'existe certainement pas à Paris, avec des dizaines de dealers qui proposent aux passants leurs produits en plein jour.

Le président demande s'il a envoyé la pétition uniquement au Grand Conseil.

M. Piguet acquiesce.

Une députée PDC demande si les clients viennent en voiture.

M. Piguet acquiesce en remarquant que la plupart viennent en voiture. Il précise que les clients locaux se déplacent sans doute plus aisément à vélo, mais il répète que la plupart viennent en voiture, notamment d'Annemasse.

Une députée PDC demande quel rôle joue l'Usine.

M. Piguet pense que l'Usine est intouchable et est un sanctuaire. Il ajoute qu'il s'agit certainement d'un lieu de repli et il mentionne qu'aucun policier ne poursuit un dealer dans l'Usine.

Une députée PDC demande pourquoi ne pas avoir envoyé la pétition à la Ville de Genève.

M. Piguet répond que c'est un problème de police autant qu'un problème politique et que l'interlocuteur le plus judicieux semblait être le Grand Conseil. Il observe, cela étant, que depuis qu'il a déposé sa pétition les policiers municipaux sont plus présents, ce qui entraîne des effets très visibles.

Un député PLR évoque la comparaison qu'il a faite avec le Grand Théâtre et il remarque s'être ouvert au pouvoir judiciaire de la problématique évoquée par le pétitionnaire. Et il remarque que la réponse a été « si l'on veut les banques, on doit accepter la cocaïne ». Et il se demande si la drogue ne relève pas d'une machinerie complexe participant de l'économie locale.

M. Piguet remarque que cette analyse serait très triste et impliquerait que le législatif n'aurait plus aucune emprise sur l'économie. Il mentionne avoir compris que les bénéfices de ces trafics enrichissaient des mafias et il espère bien que la Suisse ne laisse pas fonctionner les mafias. Il rappelle à cet égard que M. Bertossa avait mené une politique très active dans ce domaine. Il

pense que c'est une question de volonté politique. Il rappelle alors que M. Jornot a augmenté le tarif des amendes, mais qu'il considère que la drogue n'est pas gérable. Il se demande dès lors pourquoi il paie ses impôts. Il signale par ailleurs qu'un gros contributeur de la place envisage de quitter le canton, car ses clients et ses employés se font « alpagner » à la sortie de l'établissement par les dealers. Il déclare qu'il est nécessaire de faire appliquer les règles. Il rappelle que le centre de Genève, la nuit, est une horreur.

Un député PLR mentionne que la remarque qu'il a exprimée n'est pas forcément ce qu'il pense. Il demande ensuite si les dealers sont agressifs.

M. Piguet répond que tant que l'on ne dit rien à ces personnes, elles ne le sont pas. Mais il remarque que si l'on demande à des dealers de se déplacer, ils peuvent le devenir.

Une députée PS demande à quelle fréquence la police passe dans le quartier.

M. Piguet répond que la police municipale est plus présente depuis le dépôt de sa pétition et parvient à déranger les dealers, ce qui n'était pas le cas au préalable. Il ajoute qu'il en va autrement la nuit, à partir de 22h jusqu'à 6h, et il pense qu'il faudrait quasiment une présence policière 24h/24. Il déclare, cela étant que les gens n'ont pas à faire les frais de la présence des dealers la journée. Il observe encore que des habitants commencent à réagir brusquement en envoyant des bouteilles d'eau depuis les étages sur les dealers. Il pense que cela est dangereux et il croit que c'est le dernier moment pour prendre des mesures.

Une députée PS déclare que le périmètre autour de l'ancien dépôt des TPG est extrêmement sinistre. Elle se demande ensuite à combien se monte le nombre de dealers.

M. Piguet répond qu'à la place des Volontaires, les dealers sont une soixantaine. Il ajoute que le problème est que leur nombre augmente et génère une petite criminalité. Et il précise que les uns et les autres ont un sentiment d'impunité, ce qui entraîne de nombreux excès. Il signale alors qu'il y a des caméras devant et derrière l'école et il remarque que la police judiciaire vient fréquemment consulter les enregistrements. Il ne pense pas que les députés aient ce genre de statistiques.

Un député PS demande si les jeunes sont sollicités.

M. Piguet répond que les mineurs sont sollicités systématiquement par les dealers à chaque fois qu'ils passent dans ce quartier.

Un député PS observe que les propositions de la pétition sont des mesures uniquement de proximité et il se demande si la politique de répression menée depuis des années n'aboutit pas à un constat d'échec. Il se demande s'il ne faudrait pas proposer une nouvelle politique.

M. Piguet répond ne pas faire de politique et ne pas avoir d'avis sur la légalisation de la drogue, par exemple. Il ajoute que ce n'est pas son rôle. Il répète simplement souhaiter que les enfants et les habitants en général ne soient plus soumis à ces propositions constantes et cette situation.

Un député PS remarque que l'on pourrait donc considérer que la légalisation de la drogue soit une mesure. Il se demande ensuite ce qu'il faut comprendre par le terme « agressive » évoqué dans la pétition.

M. Piguet répond qu'il faudrait que les policiers puissent être en droit d'embarquer ces dealers. Il rappelle que les policiers sont muselés à présent.

Un député PS déclare ne pas partager les avis de M. Piguet à l'égard des banlieues de Lyon ou d'Annemasse. Il pense que ce sont des détrences qui peuvent générer des réactions violentes. Il se demande alors si la pétition ne demande pas que la police soit plus agressive en « donnant des coups de bâton ».

M. Piguet répond par la négative, mais il remarque qu'il faut que la police ait les moyens de mener sa mission à bien.

Un député PS se demande comment distinguer un dealer d'un passant.

M. Piguet répond que dire qu'il est difficile de distinguer les dealers est de mauvaise foi. Il signale ensuite appartenir à la fondation Bogueret qui s'occupe de précarité, et il mentionne qu'il n'y a quasiment pas de précarité sociale à Genève qui est très riche. Il précise que l'on parvient encore à aider la plupart des personnes, notamment grâce à l'Hospice général. Il observe qu'il n'y a personne qui meurt sur le pas d'une porte.

Un député PS demande si M. Piguet est en relation avec la police.

M. Piguet acquiesce et mentionne avoir un fils appartenant à la police et il remarque que les policiers sont dégoûtés. Il ajoute avoir parlé à de nombreux gendarmes et il remarque que ces derniers expliquent que les rapports d'arrestation prennent tellement de temps qu'ils sont encore en train de les rédiger que les dealers sont déjà sortis.

Un député PS demande si cette situation est similaire dans d'autres quartiers genevois.

M. Piguet imagine que cette problématique se retrouve dans différents quartiers, mais il pense que la Coulouvrenière est le point d'orgue de la vente et de l'organisation des trafics de drogue. Il explique observer les dealers et

les voir monter dans l'échelle sociale en fonction de leur habillement, de leur téléphone ou de leurs souliers.

Une députée PS déclare avoir habité à la rue des Bains et elle mentionne que la situation décrite à la Coulouvrenière est bien plus étendue. Elle rappelle alors que lorsque la Task Force de la police était intervenue, elle n'avait fait que disperser les dealers sur des périmètres plus larges. Elle se demande ce qu'il faut faire.

M. Piguet rappelle que M^{me} Spoerri avait introduit la mesure de l'expulsion, ce qui avait bien fonctionné. Mais il remarque que l'Usine, lors du G8, avait soutenu le Black Bloc avec les effets que l'on connaît.

Une députée PS demande pourquoi ne pas avoir recueilli plus de signatures pour la pétition.

M. Piguet répond ne pas avoir été très agressif avec la pétition, mais il remarque que de nombreuses personnes ont témoigné de leur soutien après le dépôt de la pétition.

Une députée PS pense qu'il serait utile de déposer cette pétition également devant la Ville de Genève qui peut intervenir au niveau de l'école en créant des dynamiques constructives.

M. Piguet répond avoir essayé, lorsqu'il était président de l'association Pro-Coulouvrenière, d'organiser des événements, mais il remarque que les intérêts d'une association d'habitants dans cette région se heurtent inévitablement aux intérêts de l'Usine. Il signale encore que sa femme qui s'occupe de l'école écrivait à M. Maudet et à M. Barazzone lorsque des classes se déplaçaient, mais il remarque que les réactions sont restées très modestes.

Une députée Ve déclare souvent traverser ce quartier et être surtout dérangée par les voitures qui se parquent sur les aménagements cyclables. Cela étant, elle observe effectivement plus de dealers que jadis, mais elle se demande si c'est leur présence ou leurs interactions qui dérange.

M. Piguet répond que leur présence évoque inévitablement des souvenirs. Il ajoute que lorsqu'ils se battent la nuit, tout le quartier est réveillé. Il mentionne que lorsqu'ils se hurlent dessus, les habitants sont énervés. Il ajoute que lorsqu'ils boivent, cela se passe mal.

Une députée Ve remarque qu'il y a donc peu d'interactions.

M. Piguet répond que l'on peut considérer qu'une jeune fille de 14 ans qui se fait interpellée une dizaine de fois pour acheter de la drogue est un fait peu grave, mais il déclare que tel n'est pas son avis.

Une députée Ve déclare que ces dealers sont le dernier maillon d'une chaîne infernale et elle se demande si ce n'est pas en amont qu'il faut agir. Elle observe d'ailleurs que la quatrième invite de la pétition évoque ce point.

M. Piguet répond qu'il faudrait donc régler le problème de l'Afrique, mais il mentionne que ce type d'arguments génère des débats sans fin. Il répète simplement souhaiter que la loi soit appliquée. Il signale avoir été collé par le service des stationnements alors qu'il déchargeait des marchandises pour l'école, et il remarque qu'un dealer était à quelques mètres au même moment. Il mentionne que c'est inconcevable.

Le président demande quelles sont les drogues mises en vente.

M. Piguet l'ignore.

Le président demande si ces dealers ont la drogue sur eux.

M. Piguet répond que la police peut s'installer chez lui pour comprendre comment ces trafics fonctionnent.

Le président demande si les agents municipaux verbalisent les dealers.

M. Piguet répond que les agents municipaux agissent sur le terrain à présent, mais il ne connaît pas les détails.

Une députée PDC demande s'il a déjà entendu que ces dealers n'étaient pas arrêtés en raison de la surpopulation à Champ-Dollon.

M. Piguet répond que c'est de notoriété publique. Il rappelle que les prisons helvétiques sont des 5 étoiles par rapport aux prisons européennes.

Un député PS demande si aménager différemment le quartier pour diminuer le nombre de voitures, et donc de clients, ne serait pas une mesure.

M. Piguet répond que de nombreux parents amènent leur enfant à l'école en voiture, et il doute que cette mesure soit très judicieuse. Par contre, il pense qu'un ou deux gendarmes couchés devant l'établissement scolaire seraient une mesure intelligente. Il rappelle, cela étant, que les derniers aménagements inhérents au tram ont détourné les voitures dans sa rue.

Un député PS évoque la phrase « se réserver le droit de prendre des dispositions unilatérales » et il remarque que les dealers ont plutôt un effet calmant. Il connaît un député PLR qui habite dans ce quartier et semble intervenir fréquemment sur ces questions. Il se demande alors ce qu'il faut comprendre avec ces mesures unilatérales et si les habitants vont s'armer.

M. Piguet répond qu'il ne va pas s'armer, mais il déclare qu'il n'est pas exclu que le quartier finance des Securitas et paie finalement moins d'impôts.

Un député PS se demande s'il n'est pas un peu « gilet jaune ».

M. Piguet répond être un vrai centriste. Mais il remarque ne pas faire de politique.

Un député MCG demande s'il a déjà déposé d'autres pétitions pour ce même problème.

M. Piguet acquiesce en mentionnant avoir déposé une pétition il y a 17 ans pour les problèmes qui existaient autour du Rêve d'O.

Un député MCG remarque que le problème n'a donc jamais été résolu.

M. Piguet acquiesce.

Un député MCG remarque que les communautés de dealers se font des guerres de territoire et il rappelle que des personnes seraient en faveur de la légalisation de la drogue. Il se demande dès lors s'il faudrait également légaliser l'alcool au volant et les excès de vitesse.

M. Piguet déclare que son second fils, avocat, est en faveur de la dépénalisation de la drogue, compte tenu des effets produits par l'alcool ou le tabac.

Une députée PS remarque que le périmètre va en fin de compte de la gare jusqu'au chemin Galiffe et elle observe que c'est finalement tout le centre-ville dont il est question.

M. Piguet acquiesce. Il pense que le problème est exponentiel. Et il imagine bien que la personne qui envoie 100 F dans son village en Afrique y fait vivre tout le monde.

Une députée PS se demande s'il ne faudrait pas mettre en place également des mesures sociales.

M. Piguet acquiesce.

Un député PLR demande si une milice privée pourrait se mettre en place.

M. Piguet répond que payer des impôts ou des Securitas, c'est du pareil au même.

Un député PLR remarque qu'il faut éviter de mettre les mains dans le principe des milices privées qui sont en fin de compte des armées privées.

M. Piguet répond qu'il partage cet avis.

Un député EAG demande si M. Piguet sait que des collaborateurs de la Ville de Genève ont été agressés.

M. Piguet répond par la négative. Il mentionne que lorsque la police vient consulter les bandes vidéo, il n'assiste pas aux visionnages. Cela étant, il sait qu'il y a régulièrement des agressions.

Un député PS observe que le journaliste Marc Moulin indique également que l'Usine joue un rôle dans ces trafics, mais il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Piguet répond que l'Usine ne demande rien aux personnes qui entrent dans ses murs. Il ajoute que l'Usine reste un lieu alternatif. Cela étant, il pense que l'Usine commence également à être ennuyée par les dealers en raison du nombre de ces derniers.

Un député PS remarque que la pétition demande une présence policière très importante. Il se demande quel budget cela représente en termes de Securitas et si les impôts, en fin de compte, sont suffisamment élevés pour financer de tels dispositifs.

M. Piguet répond être au niveau du bouclier fiscal. Il ajoute estimer avoir de la chance. Il mentionne que dépenser de l'argent pour sécuriser les lieux ne lui poserait guère de problème. Il observe que s'il lui faut payer des Securitas, il payera obligatoirement moins d'impôts puisque ses frais augmenteront. Il déclare encore que ses connaissances estiment qu'il est fou de paraître dans les journaux à cause de cette pétition, et il mentionne qu'il est inquiétant d'entendre ce genre de réactions.

Discussion et votes

Le président demande s'il y a des demandes d'auditions.

Un député EAG propose l'audition de l'Usine. Il rappelle que des articles sont parus sur le sujet.

Une députée PDC déclare que soit la commission auditionne toute la République, soit la commission renvoie la pétition au Conseil d'Etat. Elle pense que le résultat sera le même.

Un député PS pense qu'il est préférable de procéder aux auditions du Ministère public, de l'association La Barge et de M^{me} Bonfanti afin de croiser les témoignages.

Un député PLR ne croit pas qu'il faille sortir du périmètre de cette pétition qui demande de ramener le calme à la Coulouvrenière.

Un député PLR mentionne que la commission a souvent eu des pétitions de cette nature. Il pense qu'il y a un problème, lequel est énorme, et il préconise de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat. Il mentionne que multiplier les auditions ne servira à rien.

Une députée PS déclare être en faveur des auditions afin d'avoir une meilleure idée de la situation.

Le président passe au vote du principe des auditions :

Oui : 6 (3 S, 1 EAG, 2 Ve)

Non : 9 (2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC)

Abstention : –

Le principe est refusé.

Une députée PDC propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, compte tenu de la gravité du problème.

Un député PLR partage cette opinion et déclare que la commission doit aider le Conseil d'Etat à assurer la sécurité qui est le premier principe de la liberté.

Une députée Ve regrette de voir le traitement réservé à cette pétition. Elle ne croit pas qu'il soit utile de multiplier les auditions, mais elle pense que c'est aussi le rôle de la commission de travailler correctement sur cette question.

Une députée PS partage ces regrets. Elle pense qu'il est important de prendre cette pétition au sérieux et de procéder à des auditions pour faciliter le travail du Conseil d'Etat. Elle rappelle que tout le monde connaît ce quartier et que tout le monde y a eu des mésaventures. Elle mentionne qu'une réflexion à cet égard est nécessaire et elle regrette l'absence de travail de la commission sur le sujet.

Un député EAG déclare que c'est le monde à l'envers. Il observe que c'est la Gauche qui propose des auditions. Il ajoute avoir des informations de nature pénale sur le sujet et il se déclare étonné, après l'article de la Tribune de Genève, que la commission ne souhaite pas entendre l'Usine.

Un député PS déclare ne pas bien comprendre pourquoi la commission a multiplié les auditions sur le harcèlement de rue et non sur la drogue. Il se demande s'il ne faudrait pas accorder une importance similaire à ces objets et il craint que le Conseil d'Etat estime que la commission traite cette pétition avec négligence.

Un député UDC déclare avoir été surpris que l'Usine n'ait pas demandé un droit de réponse dans la Tribune de Genève après l'article évoqué par le député EAG. Il signale que la situation qui a été décrite dans cet article est à moitié fausse. Il comprend par ailleurs que les habitants, parmi lesquels de nombreux propriétaires, réagissent brusquement, mais il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Il déclare alors que le choix de la commission est simple puisque tout le monde connaît la situation de ce quartier et il pense qu'il est normal de renvoyer la pétition par souci d'efficacité.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2060 pour examen au Conseil d'Etat :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstention : 1 (1 Ve)

Le renvoi pour examen au Conseil d'Etat de la P 2060 est accepté.

Catégorie de traitement préavisée : III (extraits)

Pétition (2060-A)

déposée par les habitants, commerçants et usagers du quartier de la Coulouvrenière

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 2001, les habitants et commerçants de la Coulouvrenière n'ont pas cessé d'alerter les autorités sur la situation de leur quartier qui doit supporter, de jour comme de nuit, l'activité incessante de trafiquants de drogues en tout genre. Ces « dealers » ne se cachent pas, certains qu'ils sont d'une impunité totale dans l'exercice de leur trafic. La police ne se montre pas, ou peu, et les activités illégales reprennent quelques minutes à peine après son départ.

Cet état de fait pourrit l'atmosphère du quartier, installant la crainte et la méfiance parmi les riverains. Les jeunes et même les enfants sont régulièrement sollicités par les trafiquants et les adultes eux-mêmes ne se sentent plus en sécurité. Ce climat de tension et d'insécurité est devenu insupportable et l'inaction de nos autorités nous laisse un amer sentiment d'abandon.

En conséquence, en tant que citoyens, en tant que contribuables d'une ville et d'un canton dont nous sommes fiers, nous exigeons que des mesures soient prises immédiatement et entretenues sur le long terme.

En l'absence de telles mesures, détaillées ci-après, ou de toute autre intervention propre à restaurer la salubrité de notre quartier, nous nous réservons le droit de prendre des dispositions unilatérales à l'encontre de ces criminels afin de restaurer un ordre que l'Etat se révélerait incapable de nous garantir.

Nous vous demandons donc :

1. De créer ou d'affecter un nombre suffisant de postes d'îlotiers au sein de la gendarmerie afin d'assurer une présence policière patrouillant tous les jours, au moins de 7 heures à 19 heures, sans interruption, dans les rues de notre quartier afin de sécuriser le commerce et la vie des familles.
2. D'assurer une présence policière accrue et agressive du jeudi au samedi, le soir de 19 heures à 5 heures du matin, heures auxquelles les trafiquants sont les plus nombreux.

3. De manière générale, de prendre en considération comme un problème grave et urgent de votre compétence, la question de la drogue et de son trafic dans le quartier de la Coulouvrenière.
4. De décider de toute autre mesure que celles précédemment indiquées propres à résoudre cette question sans plus attendre, en donnant les instructions nécessaires aux autorités judiciaires et de police dépendant de votre pouvoir.
5. De nous informer sans délai et de manière régulière du traitement de la présente pétition et la mise en œuvre de vos décisions y relatives.

N.B. 459 signatures

M. Nicolas Piguet

Rue de la Coulouvrenière 19

1204 Genève